



DIRECTION GÉNÉRALE  
DES SERVICES

**Madame Christine SCHMUCK**  
**Chef d'Etablissement**  
Lycée d'Enseignement Professionnel Privé  
Saint Joseph de Cluny  
53 avenue Roger Salengro  
68100 MULHOUSE

Mulhouse, le **17 MAI 2018**

Agence Territoriale de Mulhouse  
4 avenue du Général Leclerc  
CS 81298  
68055 MULHOUSE CEDEX

Madame le Chef d'Etablissement,

Les élèves de votre établissement en provenance de **Niffer, Petit-Landau, Hombourg, Ottmarsheim, Bantzenheim et Chalampé** sont transportés vers Mulhouse par les lignes 728 Balgau – Chalampé – Mulhouse (Transdev) et 724 Saint-Louis – Ottmarsheim – Mulhouse (Chopin). Jusqu'en 2017/2018, leur carte de transport était délivrée par la Région Grand Est après inscription sur le site <https://cartebus68.transports.grandest.fr/>.

A compter de la prochaine rentrée de septembre 2018, ces communes intègrent le périmètre urbain. Ce transport relèvera donc désormais de la compétence de Mulhouse Alsace Agglomération (m2A). Les deux lignes ci-dessus feront l'objet d'un affrètement par le réseau Soléa.

En conséquence, la tarification Soléa (Pass Junior) devient applicable dans ces communes à compter de septembre 2018. L'inscription pour les transports scolaires des élèves concernés ne se fera plus sur le site « cartebus68 ». Les familles devront souscrire un abonnement au guichet commercial Soléa.

m2A et Soléa organiseront prochainement une campagne d'information des familles sur les nouvelles modalités d'inscription.

L'Agence Territoriale de Mulhouse (Pôle Transport) se tient à votre disposition au 03 89 36 66 70 pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame le Chef d'Etablissement, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Président du Conseil Régional  
Par délégation  
Le Directeur de l'Agence Territoriale  
de Mulhouse

Dossier suivi par : Philippe DUFOUR  
[philippe.dufour@grandest.fr](mailto:philippe.dufour@grandest.fr)  
03.89.36.66.74

Région **Grand Est**

  
Benoît GOEPFERT